Le Reflet Municipal

Municipalité de Saint-Adelphe

Coordonnées

150 rue Baillargeon
Saint-Adelphe, Qc G0X 2G0

418-322-5721

418-322-5434

www.st-adelphe.qc.ca

st-adelphe@regionmekinac.com

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 16h30

Saint-Adelphe
UNE VAGUE D'ÉNERGIE!

Dépôt légal Février 2021 - 404e parution
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage mensuel de 500 copies

Mot du Maire

Centre de loisirs de Saint-Adelphe

Bénévoles recherchés !

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

En collaboration avec le Centre de loisirs de Saint-Adelphe, la Municipalité est à la recherche de bénévoles pour combler des postes laissés vacants au sein du comité administrateur du Centre de loisirs.

- **Vous** avez le goût de vous impliquer dans votre communauté.
- **Vous** disposez de temps libre pour collaborer à bonifier l'offre des loisirs dans la municipalité.
- **Vous** voulez vous joindre à une équipe et relever ce défi et ce, tout en partageant votre expérience et vos connaissances acquises au fil du temps.
- **Vous** avez le désir de contribuer à valoriser le sentiment d'appartenance dans votre milieu de vie municipale.

Vous êtes la personne recherchée!

Cette implication bénévole vous intéresse ?

Dans les prochaines semaines, nous vous communiquerons la date de la rencontre de *l'Assemblée Générale du conseil d'administration* (AGA) du Centre de loisirs de Saint-Adelphe.

Toute personne intéressée peut assister à cette rencontre sans obligation de sa part. Toute personne désireuse de se joindre au comité administrateur des loisirs s'inscrira lors de cette AGA, afin de combler et de former l'équipe administrative. À cette occasion, nous vous présenterons le dernier bilan financier du Centre de loisirs se terminant le 31 décembre 2020.

***IMPORTANT :** Compte tenu des mesures de la santé publique pour tenir une réunion en présence dans une salle; nous vous informerons éventuellement des consignes à suivre dans un prochain communiqué spécial et ce, probablement au courant du mois de mars. À ce moment-là, nous pourrons statuer si cette réunion de l'AGA a lieu en présentiel ou par visioconférence ainsi que, la démarche à suivre pour assister.

Paul Labranche

Le maire, Paul Labranche

DANS CE NUMÉRO

Mot du maire	1	Communiqués	3	Activités dans Mékinac	6
Affaires municipales	2	Bibliothèque	4	Rappels: Informations importantes	7
Correspondance du mois	2	MRC Mékinac	5		

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolutions de février

◊ Réalisation des travaux de réfection de la chaussée et des travaux de voirie sur la route 352 pour un montant de 1 094 851,84$ taxes incluses.

◊ Acceptation du rapport annuel de mise à jour du schéma de couverture de risques de la RICM.

◊ Renouvellement de l'assurance-caution et de la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2021, au montant de 885$ excluant les taxes.

◊ Acceptation du rapport financier de l'OMH de Mékinac pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

◊ Approbation du budget 2021 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité au montant de 6 152$.

◊ Acceptation de l'entente concernant le partage d'une ressource en classement des archives avec la ville de St-Tite.

◊ Appui à la Corporation de transport adapté Mékinac pour leur plan d'optimisation des ressources pour leurs services de transport adapté.

◊ Acceptation de le demande des Incroyables Comestibles pour l'utilisation du local au sous-sol de la bibliothèque pour le démarrage des semis pour la saison 2021 et accord de la Municipalité pour la plantation d'arbres fruitiers à divers endroits stratégiques dans la Municipalité.

◊ Renouvellement de la contribution 2021 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (Réseau Biblio), au montant de 6 925,66$ taxes incluses.

◊ Acceptation du projet de Telus pour la construction d'une tour de télécommunications cellulaire à Saint-Adelphe.

◊ Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac.

◊ Ouverture d'un compte Facebook au nom de la Municipalité.

Correspondance du mois

- Ministère des Transports : Exemption du dépôt de garantie pour demandes de travaux n'excédant pas 10 000$.
- Ministère des Transports : Accusé de réception du courriel envoyé à l'équipe de la voirie locale.
- CPTAQ : Réception d'un procès-verbal concernant la suspension de l'étude du dossier numéro 429300, jusqu'au 12 mars 2021.
- Société d'habitation du Québec : Réception du budget 2021 pour l'office municipal d'habitation de Mékinac.
- Sûreté du Québec : Nomination du lieutenant Christian Auger en tant que directeur du centre de services MRC Shawinigan.
- Hydro-Québec : Accusé de réception de la résolution du conseil municipal de St-Adelphe concernant la qualité du service électrique.
- Ville de St-Tite : Réception de l'entente avec la ville de St-Tite concernant le partage d'une ressource en classement des archives.
- Incroyables Comestibles : Demande d'utilisation du local au sous-sol de la bibliothèque municipal.
- MRC Mékinac : Offre d'emploi d'un(e) secrétaire-réceptionniste.
- Statistique Canada : Embauche des employés locaux pour le recensement 2021.
- Telus : Demande d'appui concernant le projet de construction d'une tour de télécommunications cellulaire à Saint-Adelphe
- Villa Marie-Ange : Demande d'aménagement d'une entrée d'eau pour l'installation de gicleurs à l'intérieur de la Villa.
- Centre de Loisirs : Démission de madame Isabelle Dupras.

COMMUNIQUÉS

BANQUE DE CANDIDATURE

Vous rêvez :
- D'adrénaline?
- De nouvelles connaissances?
- De rendre service à votre communauté
- De faire une différence dans des situations difficiles?

Vous êtes :
- Disponible?
- En bonne forme physique?
- Prêt à relever de nouveaux défis?

C'est vous que nous cherchons !!!

La régie des incendies du Centre-Mékinac désire recevoir vos curriculums vitae afin de constituer une banque de candidatures pour combler des postes de pompiers à temps partiel. Les candidatures reçues seront conservées.

Prérequis ?
Bonne forme physique, pouvoir compléter la formation requise et adorer le travail d'équipe.
C'est tout !!!

EMBAUCHE PREVUE : AUTOMNE 2021.

Envoie-nous ton CV par courriel à l'adresse suivante :
info@incendiemekinac.com

Par la poste :
Régie des incendies du Centre-Mékinac
540 rue Notre-Dame, St-Tite Qc. G0X 3H0

Tu as besoin de plus d'informations ?
Appelle-nous 418-365-1866

---

800 Principale, St-Adelphe, Québec, Canada, G0X 2G0
ZYRA LAVANDE
(418) 322-9999 info@zyralavande.com

Univers de la lavande

- *Plantes Aromatiques et Médicinales*
- *Produits et Soins Naturels*
- *Savonnerie Artisanale*
- *Spiritualité*
- *Produits faits à la main*

Je T'aime en Lavande

COORDONNÉES

819 692-2646

260 RANG ST-JOSEPH,
ST-ADELPHE, QUÉBEC,
G0X 2G0

INFO@COMPTABILITE MJ2.COM

@COMPTABILITEMJ2

WWW.COMPTABILITE MJ2.COM

NOUVELLE ENTREPRISE

MJ MJ
COMPTABILITÉ

- **Impôts personnels**
- **Impôts de compagnies**

- **Tenue de livre complète (Paye, rapport de taxes, comptabilité)**
- **Production des états financiers**
- **Service de fiscalité**
- **Formation en comptabilité**

HORAIRE :
LUNDI AU VENDREDI
9H À 17H
DIMANCHE SUR RENDEZ-VOUS

MARIANNE JACOB
PROPRIÉTAIRE DE
COMPTABILITÉ M.J.²

OMH
Office municipal d'habitation de Mékinac

301, rue Saint-Jacques, 101-A
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél. : 418 289-4033 | 1 833 888-4033
Courriel : omhmekinac@globetrotter.net

L'office municipal d'habitation de Mékinac a présentement quelques logements de disponible à St-Adelphe.

Si vous désirez faire une demande pour obtenir un logement ou si vous avez des questions au niveau de votre admissibilité, veuillez communiquer avec l'office au 418-289-4033.

Marc-André Moreau, directeur

FABRIQUE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

Communauté Chrétienne de Saint-Adelphe

Chronique de la petite vie de Saint-Cœur-de-Marie

Que sera demain?

Février 2021 est bien entamé. Je croise un ami, à 2 mètres, masquée, avec de la buée dans mes lunettes. On parle du Noël, de pluie et de télévision qu'on vient de vivre et des absents, grands et petits qui nous ont manqués. On grince au sujet des voyageurs, des rares vaccins et du couvre-feu. La pandémie entrave notre liberté : on peut se sentir coincé dans notre chambre et même dans notre pays.

Les églises de Notre-Dame-des-Anges, St-Adelphe, St-Éloi, St-Rémi et Ste-Thècle, ont refermé leurs portes le 9 janvier, ayant pu, de justesse, offrir des célébrations de Noël en assemblées réduites. L'équipe pastorale paroissiale a décidé d'attendre un assouplissement du confinement pour recommencer à fêter le Jour du Seigneur, même si des assemblées de 10 personnes avec les précautions habituelles sont autorisées. L'ouverture des églises et leur chauffage en plein hiver impliquent des frais impossibles à rencontrer pour d'aussi petites assemblées. Heureusement que nous pouvons compter sur nos valeureuses équipes de bénévoles pour assurer l'entretien de base de nos bâtiments.

La technologie permet aux paroissiens de Saint-Cœur-de-Marie de rester en contact, de se ressourcer, de penser ensemble la mission d'évangélisation et de prier, mais les humains ont besoin de proximité.

N'est-ce pas pour cela que Jésus s'est fait l'un de nous il y a 2000 ans? Que sera l'avenir après cette pandémie? Pourrons-nous voyager à nouveau? Le port du masque s'inscrira-t-il dans nos habitudes comme c'est déjà le cas ailleurs? Devrons-nous un jour affronter un autre virus? La liberté d'esprit avec laquelle nous envisagions le futur est compromise. Que sera l'avenir de l'Église dans Saint-Cœur-de-Marie? Y aura-t-il encore des clochers pour faire résonner la Foi dans Mékinac? Pourrons-nous toujours compter sur un prêtre? Et avant tout, sur des témoins joyeux de la présence du Christ dans leur vie, désireux de transmettre le goût de Le connaître ?

Par le corps et le Saint Cœur de Marie, Jésus nous a visité, venant nous montrer le Père, de quel amour Il nous aime chacun en particulier. Ayant vaincu l'ultime obstacle de la mort, il nous donne l'assurance qu'Il réussira son projet pour l'humanité. Dieu se fait présent et proche : Il est au-dessus de toutes les règles de distanciation et nous demande simplement de lui faire une place, de désirer le connaître et de l'aimer dans la confiance.

C'est là que nous trouverons notre liberté.

Julie Simoneau, marguillère et membre de l'Équipe Pastorale Paroissiale

Bibliothèque Zone rouge

Nouveautés Adulte

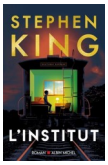

- Amélie Dubois – La fois où…j'ai suivi les flèches jaunes
- Stephen King – L'institut
- David Safier – Maudit Karma
- Janette Bertrand - Un viol ordinaire
- Amélie Dubois – La fois où…les tortues m'ont appris à respirer
- Et plusieurs autres

Nouveautés jeunesse

- Billie Jazz 7
- Big
- La vie compliquée de Léa Olivier
- Pars Cours

N'oubliez pas

Masque

Lavage de mains

Horaire automne/hiver

Mardi et mercredi 9h à 11h **ET** 14h à 16h

Rendez-vous seulement 418-322-5736

Bonne lecture, on vous attend sur rendez-vous !

Suzanne Tessier, coordonnatrice

CUEILLETTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET DE LA RÉCUPÉRATION

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de la collecte, les bacs roulants doivent respecter minimalement les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 240 L ou 360L;
- Prise de style européen;
- Bac de recyclage de couleur bleu (ou vert, pour certaines municipalités)
- Bac pour les déchets domestiques de couleur gris ou vert.

DISPOSITION DES BACS

Les bacs roulants doivent être positionnés de façon à ce que la collecte mécanique s'effectue sans encombre et doivent respecter les points suivants :

- Les bacs doivent être placés en bordure de rue à moins de 2m de la bordure de la rue afin qu'ils soient accessibles, sans obstruer la voie publique.
- Laisser au moins 30 centimètres (1 pied) entre les bacs. Les roues des bacs doivent être orientées vers la résidence.
- Vous pouvez placer vos bacs à partir de 19h la veille de la collecte. Assurez-vous que vos bacs soient en place avant 7h le matin même de la collecte et retiré avant 22h.
- Les bacs ne doivent pas être surchargés. Les déchets à l'extérieur du bac ne seront pas ramassés.
- Lors de l'hiver, il est préférable de mettre votre bac le matin même les jours de tempête et de les retirer le plus rapidement possible afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.

* **Seuls les bacs répondants aux standards mentionnés ci-haut seront ramassés. Aucune autre poubelle ne sera collectée.**

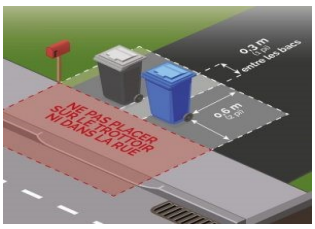

UN BRIS DE VOTRE BAC EST SURVENU LORS DE LA COLLECTE?

Les bacs roulants ont en moyenne dix ans de vie utile. Après dix ans d'utilisation, les bacs peuvent fendre, car leurs matériaux se détériorent, notamment à cause de la chaleur, des rayons ultraviolets, du froid et de l'usure avec le temps. Un bac trop lourd ou mal positionné peut aussi entraîner une fissure lors de sa manipulation. Il est donc de votre responsabilité de charger et positionner correctement vos bacs lors des collectes et de ne pas obstruer la voie publique (voitures, déneigement).

Toutefois, il se peut que votre bac se fasse endommager. Si vous jugez que ce bris est dû à un événement dont l'entrepreneur ou la municipalité sont responsables, vous pouvez remplir un formulaire de réclamation sur le site de la MRC Mékinac. Suite à la réception de votre demande, une enquête interne s'en suivra pour déterminer si la responsabilité de l'une ou l'autre des parties est en cause et une décision vous sera acheminée. La municipalité ne se tient pas responsable des bris pouvant survenir sur les bacs roulants de moindre qualité et ne respectant pas les normes standards de l'industrie. La municipalité et son entrepreneur ne remplaceront pas les bacs brisés ayant plus de 10 ans. Il sera de la responsabilité du citoyen de démontrer l'âge de son bac et d'en fournir les preuves et/ou les pièces justificatives. Pour la majorité des bacs roulants, la date de fabrication de ce dernier se trouve à l'intérieur du couvercle.

Dans le cas d'une réclamation pour des dommages matériels, vous devez remplir le formulaire en ligne ou faire parvenir au centre administratif de votre municipalité un avis écrit au plus tard quinze (15) jours suivant la date de l'événement, sous peine de refus de votre réclamation.

Bien que ce délai ne soit pas applicable si votre réclamation porte sur des dommages corporels, il est souhaitable de remplir le formulaire en ligne dans les meilleurs délais.

Avant de remplir le formulaire en ligne, assurez-vous d'avoir en votre possession vos pièces justificatives en format électronique. Si vous n'avez pas ces pièces justificatives en format électronique, il vous sera tout de même possible d'acheminer le formulaire en ligne. Vos documents (format papier) devront, par contre, être envoyés par la poste ou déposés au centre administratif de votre municipalité.

ACTIVITÉS DANS MÉKINAC

Les organismes à but non lucratif qui veulent faire paraître un communiqué dans le journal *Le Reflet municipal* doivent le faire parvenir au plus tard le 15 du mois, au bureau du secrétariat municipal ou par courriel à caroline.moreau@regionmekinac.com

PROGRAMMATION MARS 2021

FEMMES DE MÉKINAC
CENTRE DE FEMMES

Mardis 2 et 9 mars

- Capsules anti-stress, capsule de 15 minutes sur Facebook, avec Anne-Marie Charest.

Mercredi 3 mars à 13h15

- Causerie sur « l'endettement » (en présence, réservation requise), avec Stéphanie Aylwin, conseillère communautaire du SRAADD/CQM.

Lundi 8 mars

- Journée Internationale des droits des femmes «Écoutons les femmes». Suivez-nous sur Facebook.

Mercredis 10, 17, 24 et 31 mars à 13h15 (série de 4 ateliers)

- Causerie Zoom sur « se centrer pour combattre l'anxiété », (inscription groupe Facebook), avec Danielle L'Heureux.

Jeudi 25 mars

- Assemblée générale annuelle, les membres recevront personnellement l'avis de convocation donnant les infos et procédures pour cette rencontre.

Pour réservations et infos: (418) 289-2588 ou info@femmekinac.qc.ca

APHA
Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630
www.apham.org

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Mars 2021

Pour le moment aucune activité en présentiel n'est prévue en mars. Le conseil d'administration se réunira prochainement afin de déterminer, selon l'évolution de la situation sanitaire, si les activités reprendront.

Nous vous invitons à consulter notre site web au www.apham.org
Merci de votre compréhension

ASSOCIATION des PERSONNES AIDANTES de la VALLÉE-DE-LA-BATISCAN

Il est **OBLIGATOIRE** de réserver par téléphone, 4 jours avant la date pour toutes les activités, puisque celles-ci ont des places limitées. Certaines activités seront également disponibles par zoom

1-855-284-1390 ou 819-840-0457

MARS 2021

Activités	Date, heure et lieu
Formation d'Alain Bellemare: le respect de soi et se faire respecter des autres	Jeudi les 4, 11 et 18 mars de 10h à 12h Zoom # 206 588 1781
Café-Jasette	Mardi 16 mars de 13h15 à 15h St-Luc-de-Vincennes
Aider sans s'épuiser: confiance et estime, 2 concepts	Mardi 23 mars de 13h15 à 15h Zoom # 206 588 1781 Jeudi 25 mars de 13h15 à 15h Ste-Thècle local 217
Aide pour la plate-forme Zoom	Mardi 30 mars de 13h à 15h St-Luc-de-Vincennes

Rappels : Informations importantes

AVIS AUX MOTONEIGISTES

Avec la saison d'hiver, on demande aux conducteurs de motoneiges de respecter les terrains privés, le cimetière, les parterres, ainsi que les entrées charretières des particuliers. Un circuit est prévu sur le territoire, avec pancartes indiquant les secteurs autorisés.

La Sûreté du Québec est avisée du périmètre que doivent emprunter les motoneigistes, il faudra s'y conformer sans quoi, une contravention pourrait être émise, plus les frais applicables.

Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur

Le changement d'heure (retour à l'heure avancée) aura lieu dans la nuit du 13 au 14 mars. La Régie des Incendies du Centre-Mékinac vous recommande de profiter de ce moment pour vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de remplacer les piles au besoin.

Il s'agit d'un petit geste qui peut faire toute la différence. Pour savoir comment procéder à la vérification de vos avertisseurs visitez la page : Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur.

La Régie des Incendies du Centre-Mékinac vous rappelle qu'il est obligatoire de posséder un avertisseur de fumée fonctionnel et conforme. Si vous n'en avez pas, installez-en un sans tarder. L'avertisseur de fumée sauve des vies! Pour en apprendre plus, consultez la page Avertisseur de fumée .

Rappel 1er versement de taxes !

Le 1er versement est dû pour le 3 mars 2021

Les versements suivants sont dû :

2e versement: au plus tard le 15 mai 2021.

3e versement: au plus tard le 15 août 2021.

Afin d'éviter les frais d'intérêt de 10% et la pénalité de 5%, appliqués sur les versements fait hors délai, assurez-vous de respecter les dates d'échéance sur les coupons de paiement.

- **Paiement en ligne:** offert par la plupart des institutions financières.
- **Au comptoir ou au guichet automatique:** offert dans la plupart des institutions financières.
- **Par la poste:** par chèque postdaté à l'ordre de la Municipalité de St-Adelphe et en joignant le coupon de paiement.
- **Au comptoir de l'hôtel de ville:** par carte de débit, chèque ou en argent. *En ce temps de pandémie dû au Covid-19, malheureusement le comptoir n'est pas accessible au public et ce, jusqu'à nouvel ordre.*

Séance du conseil

Lundi le 1er mars 2021

La séance se fait toujours à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Horaire de collecte : ordures et récupération

Ordures: 4 et 18 mars

Récupération: 11 et 25 mars

Comment disposer de vos cendres de poêle ?

- Videz régulièrement les cendres du foyer ou du poêle à bois;
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendre chaudes;
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible et conserver une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison ou toute autre matière combustible;
- Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, il importe donc d'entreposer celles-ci à l'extérieur de la maison;
- Les cendres devraient reposer dans le contenant au moins de 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tel que la poubelle. Avant de transvider les cendres, vérifiez bien que celles-ci sont parfaitement éteintes;
- Pour plus de précautions, il est recommandé de conservez les cendres durant toute la saison hivernale et de s'en débarrasser seulement au printemps.